

Quelques mots.

Un article d'un correspondant local fait l'éloge de la construction de la Maison du Vigneron. Rappelons comme l'a fait Didier Faugère sur Facebook la rénovation de ce bâtiment a pris un an de retard pour avoir voulu modifier le plan de l'étage pour créer un tiers lieu.

Autre problème j'avais demandé que la municipalité nous donne un budget prévisionnel de fonctionnement. Rien n'a été fait. Comment va être géré le tiers lieu, les coûts, les 2 appartements, le coût de la location du magasin. Comment va être calculé le loyer des appartements avec la maintenance de l'ascenseur, l'électricité, le chauffage. Comment va être géré le coût du tiers lieu, à la journée, à l'heure, à la semaine, au mois. Pas d'information. Cela est de la grande improvisation. Les Preignacais vont payer. On augmentera les impôts.

Dans le résumé du conseil municipal j'ai indiqué que le département allait augmenter les impôts de 16 %. L'information était de M. Labadie, sans doute pour mieux faire passer la hausse des taxes. Finalement ce n'est que de 9 %. Cela va faire beaucoup.

Le correspondant du Républicain a indiqué dans son article que les impôts de la CDC étaient sans augmentation. Pourtant il était présent à la séance. En fait les taxes vont augmenter à la CDC aussi.

	Taux 2015 %	Taux 2016 %
Taxe habitation	8,10	8,19
Taxe foncier bâti	0,55	1,18
Taxe foncier non bâti	2,84	2,87
Cotisation foncière des entreprises	25,57	25,57